

Procès-verbal - Comité de Direction
COMITE REGIONAL OLYMPIQUE ET SPORTIF DU LIMOUSIN
Lundi 23 février 2015 - 18 h 30 - Gaïa

Conformément aux statuts et sur convocation du Président, le comité de direction du CROS Limousin s'est réuni le lundi 23 février 2015 à 18 h 30, au siège, dans les locaux de la Maison Régionale des Sports du Limousin « GAIA », 142 avenue Emile Labussière 87100 Limoges.

21 membres présents :

Mesdames Sophie DESPLANCHES et Patricia RAYMONDEAU, Messieurs Jean-Claude AVRIL, Frédéric BEAUFFENY, Pascal CHATENET, Yvon DELCHET, Didier DEMAISON, Régis DUPERRIER, Jacques FAUGERAS, Régis FOSSATI, Maxence HYVERNAUD, Christian LAGRANGE, Claude LEFEBVRE, Dominique MALCOTTI, François MARCELAUD, Alain MAUMY, Daniel PEZET, Emmanuel QUITTET, Michel TERREFOND, Michel TOUCHARD, Jean-François TEYSSANDIER et René VERVEY.

10 membres excusés :

Mesdames Rima CAMBRAY et Martine PREVOST, Médecin, Messieurs Michel CHASTANET, Jean-Jacques GOURDY, Didier HEBRAS, Lionel LASCOUX, Daniel MARCHAND, Yves PRADEAU, Clarisse ROUGIER et Robert THOMAS.

3 membres absents :

Messieurs Michel BRISEMURE, Gregory DAUGERON et Didier DEMAISON.

Assiste à la séance en qualité de salarié :

Lionel FAUCHER, gestionnaire CRIB.

Le quorum étant atteint, le comité de direction peut valablement délibérer. Régis FOSSATI, Président, ouvre la séance à 18h30.

Il apporte quelques éléments d'information sur la campagne CNDS 2015. Lors de la commission territoriale tenue le 10 février dernier, Régis FOSSATI indique qu'il a souhaité s'abstenir sur la répartition des enveloppes affectées à chaque niveau d'organisation car celle-ci a été décidée unilatéralement par l'Etat. En ce sens, lors des assises nationales des CROS et CDOS tenues à Bordeaux en janvier dernier, il a été décidé d'adopter une motion portant sur la dénonciation des méthodes unilatérales de l'Etat dans la gestion du CNDS. Celle-ci, adaptée à au contexte limousin, a été adressée aux députés et sénateurs de chaque région : Le président et les trois présidents de CDOS en sont signataires.

❖ **Approbation du procès-verbal du comité de direction du 19 janvier 2015**

Le projet de procès-verbal a fait l'objet d'un envoi préalable par mail à l'ensemble des membres. Aucune remarque n'ayant été effectuée, le procès-verbal est soumis à l'approbation des membres.

Vote à l'unanimité des membres présents
Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0
Le procès-verbal du 19 janvier 2015 est adopté.

❖ **Validation de l'ordre du jour de l'assemblée générale du CROS Limousin du 17 mars 2015**

Il est proposé de rajouter 2 autres points à l'ordre du jour présenté dans la fiche de décision n° 1 :

- Intervention des personnalités
- Adhésion du CROS Limousin à l'association « Limousin Sport Santé »

Vote à l'unanimité des membres présents
Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0
L'ordre du jour de l'assemblée générale du CROS du 17 mars 2015 est adopté.

❖ **Validation des comptes 2014 et du budget prévisionnel 2015**

Compte de résultat 2014

Michel TERREFOND présente le compte de résultat de l'exercice 2014 du CROS. Celui-ci fait apparaître un solde excédentaire de 1466 €. Il indique qu'un montant de 11500 € correspondant à une partie de la subvention versée par le Conseil Régional a été reversé dans un compte d'attente. En effet, les actions subventionnées en 2014 ont fait l'objet d'un important travail préparatoire mais n'ont encore pu être finalisées : il est donc proposé que cette somme non mobilisée soit reportée sur l'exercice 2015.

Tous les éléments comptables et financiers ont fait l'objet d'une matinée de contrôle de la part des deux vérificateurs aux comptes du CROS. Ceux-ci n'ont relevé aucune irrégularité.

Michel TERREFOND propose donc aux membres du comité de direction d'adopter ce compte de résultat 2014 qui sera présenté à l'assemblée générale du 17 mars 2015.

Vote à l'unanimité des membres présents Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0 Le compte de résultat 2014 du CROS sera présenté à l'Assemblée Générale

Budget prévisionnel 2015

Michel TERREFOND présente un projet de budget 2015 équilibré. En ressources, celui-ci fait apparaître une subvention CNDS minorée de 15% par rapport à celle obtenue en 2014, ce montant correspondant à la baisse de 15% de l'enveloppe territoriale (hors enveloppes spécifiques).

Comme indiqué précédemment, la subvention du Conseil Régional serait augmentée de 11500 € du fait du report en 2015 de la partie non utilisée en 2014.

En charges, Michel TERREFOND indique que celles-ci ont été calculées en fonction des éléments réalisés lors de l'exercice 2014.

Michel TERREFOND propose donc aux membres du comité de direction d'adopter ce budget prévisionnel 2015 qui sera présenté à l'assemblée générale du 17 mars 2015.

Vote à l'unanimité des membres présents Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0 Le projet de budget prévisionnel 2015 du CROS sera présenté à l'Assemblée Générale
--

❖ **Convention CROS / DLA Régional**

Régis FOSSATI présente le projet de convention entre le CROS et l'entité régionale du Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) portée par l'association Limousin Actif. Cette convention matérialise un partenariat portant sur un échange réciproque d'informations et de contacts.

Il précise qu'une demande d'accompagnement sera effectuée par le CROS auprès de cette entité pour étudier des pistes de développement du dispositif Impact Emploi. En effet, l'arrivée prochaine de la Déclaration Sociale Nominative (DSN) et la possibilité offerte d'exporter ce service dans les autres territoires de la future région nécessitent de procéder à un tel diagnostic.

Vote à l'unanimité des membres présents Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0 Le Comité de direction autorise le Président à signer la convention entre le CROS et le DLA régional.

❖ **COSMOS**

Régis FOSSATI demande au représentant du COSMOS en Limousin, François MARCELAUD, de présenter la situation afférente à la désignation d'un OPCA dans la branche du sport.

Celui-ci explique que les partenaires sociaux (syndicats de salariés et le CNEA en tant que syndicat d'employeurs) ont désigné UNIFORMATION comme OPCA de la branche du sport.

Toutefois, l'avenant de désignation n'ayant à ce jour pas fait l'objet d'un arrêté d'extension du Ministre du travail, la collecte des contributions (formation professionnelle et professionnalisation) pourra être assurée au cours du mois de février 2015 par les OPCA du champ interprofessionnel (AGEFOS PME et OPCALIA).

Dominique MALCOTTI explique que d'importants enjeux se cristallisent autour de la volonté affichée par l'Etat de réduire le nombre de branches professionnelles. Pour le sport, le risque serait qu'il soit absorbé par une branche plus importante comme celle par exemple de l'Economie Sociale et Solidaire.

❖ **Informations et questions diverses**

✓ **Calendrier**

- L'assemblée générale du CROS Limousin se tiendra le mardi 17 mars à GAÏA.

✓ **Questions diverses**

- **Les emplois associatifs**

A l'heure d'une mise en œuvre proche de la fusion des régions, Daniel MARCHAND fait part des inquiétudes émises par des employeurs du tissu sportif quant à l'avenir du dispositif régional des emplois associatifs. L'enveloppe budgétaire qui lui est consacrée est lourde pour la Région : elle s'élève à huit millions d'euros par an. A lui seul, le sport s'est vu attribuer près de 180 emplois sur les 600 soutenus par la Région. Pour les aides arrivant à terme au cours des années 2014 et 2015, la Région a décidé de prolonger son aide jusqu'au 31 décembre prochain. Toutefois, celle-ci n'a à ce jour donné aucune indication sur l'avenir du dispositif au-delà des termes initialement prévus. Régis FOSSATI pense que la poursuite de ce dispositif fait l'objet actuellement de discussions entre les Présidents des Conseils Régionaux du Limousin, de l'Aquitaine et du Poitou-Charentes dans le cadre de la fusion.

Plusieurs présidents de ligues et comités régionaux ont adressé un courrier au CROS pour faire part de leurs interrogations et inquiétudes à ce sujet ; d'autres sont également attendus. Il en fera état au Président du Conseil Régional qu'il doit rencontrer prochainement dans le but de l'appuyer dans la négociation avec ses collègues pour une reconduction du dispositif, indispensable au maintien de nombreuses associations sportives limousines.

Il propose enfin qu'une soirée soit organisée au mois de mai en direction des ligues et comités régionaux sur la thématique de la réforme territoriale. En effet, la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) ayant pour objet de préciser les compétences de chaque collectivité, devrait d'ici là être adoptée.

- **Association Limousin Sport Santé**

Le 27 janvier dernier, impulsée par l'ARS et la DRJSCS, s'est tenue l'assemblée générale constitutive de l'association Limousin Sport Santé lors de laquelle un bureau provisoire a été désigné. L'assemblée générale électorale de cette nouvelle structure se tiendra le 9 avril prochain. François MARCELAUD précise que l'activité de cette association sera orientée vers un public très spécifique des personnes dites « à risque ». Ces dernières seront identifiées par un médecin et orientées vers une association référencée offrant un suivi personnalisé. Jean-Claude AVRIL rappelle en outre que la commission Sport santé du CROS œuvre sur ce sujet aux côtés de l'Etat depuis plus de 2 ans.

Il est décidé que la question de l'adhésion du CROS à cette nouvelle entité soit abordée au sein de la commission Sport santé et soumise au vote lors de l'assemblée générale du CROS Limousin du 17 mars prochain.

La séance est levée à 20h30.

Limoges, le 25 février 2015.